Notre-Dame-des-Landes dans un gros trou d'air

DEPUIS que « Le Canard » (8/10) a mis la palme sur le très instructif permis de construire de Notre-Dame-des-Landes, document qui montre que l'aéroport envisagé serait plus petit que l'actuel, pourtant présenté comme « saturé », la plaisanterie vole de plus en plus haut dans l'espace aérien nantais.

A nos confrères de France 3 (10/10), la préfecture de Loire-Atlantique et le bétonneur Vinci ont d'abord fait passer cette brève explication, sans se montrer devant la caméra : « Le nouvel aéroport sera mieux agencé, plus numérique et, donc, moins gourmand en espaces. » Manque de bol, les espaces prévus sur le permis de construire étant aussi très inférieurs aux exigences formulées il y a quelques mois par l'aviation civile, le syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest, présidé par le patron PS de la Région, Jacques Auxiette, a dû livrer une nouvelle version. Le permis de construire est « évolutif » et « un grand aéroport est bien envisagé », mais... « pas avant 2030. » De mieux en mieux.

Et, patatras! la semaine dernière, le permis de construire est soudain devenu plus « évolutif » que prévu. Dans un communiqué du 16 octobre, la préfecture a annoncé que l'instruction dudit permis, lancée en avril 2013, était « suspendue » jusqu'à nouvel ordre. Une pause liée, officiellement. à l'« attente des recours environnementaux » déposés depuis des mois contre le projet. Trois jours plus tard, le sous-préfet chargé du dossier, Mikaël Doré, livrait cette magnifique conclusion (« Ouest France », 19/10) : « Il conviendra d'adapter le permis à l'évolution des conditions de mise en œuvre, revoir les surfaces nécessaires, par exemple. (...) C'est comme si une naissance imprévue pendant l'instruction du permis d'une maison obligeait à réajuster le document pour ajouter une pièce. »

Ou, plutôt, comme si la publication imprévue d'un document secret dans « Le Canard » obligeait à revoir son discours et sa copie...

C. N.

RE SES PROPOS



rcredi 22 octobre 2014